

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Règlement Local de Publicité

Une enquête publique sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de la Ville de NARBONNE a été prescrite par Arrêté Municipal n°2019374 du 17 juillet 2019 pour une durée de 36 jours, soit

du 12 août à 8h15 au 16 septembre 2019 jusqu'à 17h,
dans les locaux des services techniques municipaux (10 quai Dillon NARBONNE).

Les objectifs assignés à cette révision sont les suivants :

- mettre en valeur les espaces naturels,
- adapter le zonage aux nouveaux contours de l'agglomération,
- déterminer les possibilités et les conditions d'implantation de la publicité dans les lieux où un RLP peut déroger à l'interdiction nationale,
- fixer les règles d'agencement des enseignes dans le site patrimonial remarquable et plus globalement dans le centre-ville,
- alléger la pression publicitaire sur les grands axes et les zones commerciales et imposer des règles qualitatives,
- encadrer les technologies nouvelles,
- contribuer à la réduction de la facture énergétique nationale (horaires d'extinction nocturne).

La décision qui pourra être adoptée au terme de la procédure sera une délibération du Conseil Municipal de Narbonne approuvant la révision du RLP éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui auront été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

La personne responsable du projet est Me Didier MOULY, Maire de Narbonne (Hôtel de Ville, 11100 NARBONNE). La personne à qui toutes informations techniques peuvent être demandées est M. Frédéric BONAVIA, responsable planification : f.bonavia@mairie-narbonne.fr - tel : 04 68 90 26 41.

Le commissaire enquêteur est M. Claude CAZES. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions dans les locaux des services techniques municipaux situés au 10 quai Dillon, aux dates et heures suivantes :

- le mardi 20 août 2019, de 9h à 11h50,
- le lundi 2 septembre 2019, de 9h à 11h50,
- le lundi 9 septembre 2019, de 9h à 11h50,
- le lundi 16 septembre 2019, de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête publique sera disponible pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet de la commune : <https://www.narbonne.fr/RLP>.

Le dossier et le registre d'enquête publique sur support papier et un poste informatique garantissant un accès gratuit au dossier par voie dématérialisée seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête (services techniques municipaux) et pendant toute la durée de l'enquête, tous les jours de la semaine de 8h15 à 11 h50 et de 14h à 18h, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Narbonne dès la publication du présent arrêté.

Le public pourra transmettre ses observations et propositions à l'attention du commissaire enquêteur par voie électronique (enquetepublique-rlp@mairie-narbonne.fr) ou par correspondance (Mairie de Narbonne - Direction de l'urbanisme - 10 quai Dillon - 11108 NARBONNE) et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le registre d'enquête et sur le site internet de la commune de Narbonne à l'adresse suivante : <https://www.narbonne.fr/RLP>.

Le dossier d'enquête comprendra entre autres : le projet de révision du règlement local de publicité de Narbonne, une note de présentation, le bilan de la concertation, les avis rendus des personnes publiques associées et l'avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public aux services techniques municipaux ainsi qu'à la sous-préfecture de NARBONNE pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune de Narbonne (<https://www.narbonne.fr/enquetes-publiques>).